

Etiquetage de l'origine du lait

vendredi 2 avril 2021



COMMUNIQUE DE PRESSE

Confédération Nationale du Logement

le Conseil d'Etat privilégie l'opacité au détriment des consommateurs

Alors que depuis 2016, un décret imposait aux producteurs de lait d'indiquer son origine lorsqu'il est utilisé comme ingrédient dans une préparation, le Conseil d'Etat vient finalement, après une requête déposée par Lactalis, de juger cette pratique illégale et d'y mettre fin.

Estimant qu'il n'existe pas de lien entre l'origine du lait et ses propriétés, le Conseil d'Etat a donc décidé de mettre fin à l'obligation pour les industriels d'indiquer cet élément, pourtant essentiel, sur les étiquettes. Alors que le décret initiait un progrès vers plus de transparence, cette décision vient balayer les efforts et les victoires obtenues, notamment, par les associations de défense des consommateurs.

Certes les industriels pourront continuer d'indiquer la provenance du lait s'ils le souhaitent mais compter sur leur seule bonne volonté pour donner toutes les clés de lecture au consommateur et lui permettre ainsi de consommer consciemment est une manière pour le Conseil d'Etat de se dédouaner de ses responsabilités.

Par ailleurs, la crise sanitaire a mis en lumière la volonté des foyers de consommer de

manière plus responsable, plus locale. Cette décision du Conseil d'Etat vient donc à rebours de cette prise de conscience et ne tient clairement pas compte des aspirations des Français.

Dans un monde où la quête de profits pousse les industriels à négliger la santé des consommateurs, la transparence est un enjeu primordial qu'il faut à tout prix défendre. La CNL refuse que les mesures progressistes soient remises en cause au profit des géants de l'industrie alimentaire.